

Actualités

Classement des Saint-Émilion

Le tribunal administratif de Bordeaux saisi en référé

Après l'annulation du classement des crus Bourgeois, 7 châteaux dont les vins n'ont pas été retenus par le jury, lors du classement « Saint-Émilion grand cru », ont engagé une action devant le tribunal administratif de Bordeaux pour obtenir l'annulation de l'arrêté interministériel. Mais 4 d'entre eux, Château Guadet Saint-Julien, Château de la Marzelle, Château Cadet Bon, Château La Tour du Pin Figeac ont souhaité réagir encore plus vite. Dans le cadre d'une procédure en référé, ils demandent à ce même tribunal la suspension immédiate de ce classement qui a sélectionné 15 premiers grands crus classés et

46 grands crus classés parmi les 91 candidats en lice. Les requérants mettent notamment en cause l'impartialité de la commission chargée d'établir le classement et le déroulement de la procédure, qui a eu lieu sous l'égide de l'INAO. Les quatre requérants critiquent ainsi le manque de clarté de cet examen qui ne permet pas aux candidats de connaître les raisons de leur éviction et de pouvoir les contester. À quelques jours de l'ouverture de la campagne des primeurs et à quelques semaines de Vinexpo, le jugement qui devrait être connu dès aujourd'hui devrait faire beaucoup de bruit dans la profession.

XXX^e Congrès de l'OIV à Budapest

Sélection des communications

Le Comité de sélection du XXX^e Congrès Mondial de la Vigne et du Vin, composé des membres du Comité d'organisation et de personnalités scientifiques de l'OIV, s'est réuni à Budapest fin février. Il a sélectionné, parmi les nombreuses propositions de communications présentées, celles qui seront retenues en communication orale ou en poster dans les différentes sections : Viticulture, Œnologie, Economie et Sécurité et Santé, lors de ce XXX^e Congrès placé sous le thème : « Un

monde vitivinicole en cours d'intégration ». Le Comité de sélection et les responsables du Comité d'Organisation ont visité les installations du Budapest Congress & World Trade Center, où le Congrès aura lieu du 11 au 16 juin 2007. Le président de l'OIV, Peter Hayes, s'est entretenu avec le ministre de l'Agriculture hongrois, Gráf József. La Hongrie accorde une grande importance à son appartenance à l'OIV et à l'organisation de ce Congrès.

Syrah du Monde 2007

Une première pour distinguer les meilleurs vins de Syrah

La 1^{ère} édition du concours international Syrah du Monde® se déroulera les 31 mai et 1^{er} juin 2007 à Ampuis, France. Pour la première fois, un concours international va rassembler des vins issus du cépage Syrah. Cette confrontation qualitative a pour objectif de sélectionner les meilleurs Syrah du monde. Son ambition est ainsi de valoriser la qualité des vins issus de Syrah du monde entier, en attribuant chaque année des médailles, représentatives parce que fiables. Cette rencontre sera l'occasion unique de rassembler et de découvrir les vins issus de Syrah rouges, rosés, tranquilles, effervescents, secs ou doux. Syrah du monde® entend gagner sa place parmi les

concours internationaux, grâce à des normes de qualité bien au-delà des standards, et par l'exigence de sa méthode : limitation du nombre d'échantillons, condition optimale de dégustation, application stricte des normes internationales, sélection sévère des experts jurés, démarche scientifique d'analyse des résultats. Les médailles obtenues constitueront ainsi un critère de sélection fiable et reconnu, clé d'une réelle différenciation. Le concours a reçu l'agrément officiel du ministère de l'Économie et des Finances (DGCCRF) et a été publié au JO de l'UE. Date limite de réception des échantillons : 30 avril 2007. Dossier d'inscription : www.syrah-du-monde.com

Appellations d'origine

Clairette et Crémant de Die : délimitation parcellaire

Deux décrets publiés au Journal officiel du 29 mars 2007 modifient les décrets de juillet 2004 relatifs aux AOC Clairette de Die et Crémant de Die, sur propositions du comité national des vins et eaux-de-vie de l'INAO de novembre 2006. Ils concernent la délimitation parcellaire de ces deux appellations. Pour la production d'AOC Clairette de Die, les vins sont issus exclusivement des vignes situées dans l'aire parcellaire de production telle qu'approuvée

par l'INAO lors des séances du comité national de novembre 1985, juin 2002 et novembre 2006, sur proposition de la commission d'experts désignée à cet effet. L'INAO déposera auprès des maires des communes les documents graphiques établissant les limites parcellaires de l'aire de production ainsi approuvées. Le décret de l'AOC Crémant de Die précise que les vins de base sont produits dans l'aire délimitée de l'AOC Clairette de Die.

Jeunes Vignerons Coopérateurs de Paca

Lancement de WineHot

Les jeunes vignerons coopérateurs de Paca organisent une soirée WineHot à l'Estello à Aix-en-Provence le jeudi 5 avril 2007 à partir de 19h. WineHot est la suite logique de la dégustation-test 'Le Vin des Jeunes' qui sur 3 années consécutives, a décelé avec succès les tendances des goûts des jeunes en matière de vins. L'idée est maintenant de faire découvrir à un public de jeunes adultes, le vin mais aussi des cocktails à base de vin, en allant à leur rencontre, sur leurs lieux de vie. Après un premier essai concluant l'année dernière à Montpellier, WineHot s'est exporté en Paca. Les cocktails WineHot sont élaborés à partir de recettes bien définies, qui ont été testées auprès des 18-25 ans et remportent donc un succès assuré auprès des filles comme des garçons. Les boissons sont élaborées avec 2/3 de vin, de la limonade et des sirops naturels : WineHot Blanc est à la pêche, WineHot Rosé à la framboise et WineHot Rouge à la grenadine. La soirée se déclinera en 2 parties, une dégustation de vins de terroir aura lieu au préalable, qui sera présentée elle aussi de façon décalée, à partir de mots-clés et de noms de fruits. Les Jeunes Vignerons assureront la présentation et le service des vins et des cocktails. Cette opération est accompagnée d'un marketing adapté à sa cible et les associations étudiantes sont associées au projet : la promotion de la soirée repose sur la diffusion de flyers via du street marketing, des partenariats avec des radios étudiantes, une communication sur des blogs étudiants. Sur place l'ambiance sera détendue, la musique omniprésente. Des T-shirts WineHot - tenue noir et rose de rigueur - ont été créés pour l'occasion. La Prévention routière est également associée et diffusera des alcootests. Et WineHot continue après la soirée : des fiches recettes des cocktails imprimées sur des flyers format carte postale seront distribuées dans les caves qui s'engageront à proposer les cocktails WineHot au caveau. Certaines caves mettront le concept en avant à l'occasion de la Fête de la Vigne et du Vin.

OCM

« Force et détermination pour le devenir de la viticulture »

Le Conseil de Direction Spécialisé dans le secteur vin de Viniflor s'est réuni le 14 mars 2007, sous la présidence de Jérôme Despey. À cette occasion, le Conseil de direction a évoqué l'avancement des dossiers d'aides aux distillations, à l'arrachage et à la restructuration du vignoble ainsi que de la situation du marché. La réforme de l'OCM a également fait l'objet d'un large débat. Jérôme Despey revient pour nous, sur ces différents points.



Jérôme Despey

La JV : La tendance semble-t-elle aller dans le bon sens ?

JD : En deux mots, on confirme les tendances de reprise de l'activité volume/achat qui peut aller de 10 à 20% selon les régions. Par contre au niveau des prix, cela ne suit pas. Et si nous pouvons être satisfaits de la reprise des volumes, sur le marché des vins de table on note une distillation aux alentours de 2,90 le degré/hectolitre. Sur les AOC comme sur les vins de pays, il semble toutefois qu'il y ait un frémissement à la hausse sur un certain nombre de catégories, dont les blancs. Mais il faut reconnaître que la profession et les viticulteurs ne ressentent absolument pas cette hausse. Nous espérons donc que les viticulteurs puissent rapidement sentir les effets d'une reprise car pour l'instant le moral n'y est toujours pas.

La JV : L'arrachage et la distillation sont encore vivement discutés dans la réforme de l'OCM. Où en est-on réellement ?

JD : La Commissaire Européenne à l'Agriculture nous a provoqués

en basant une OCM vitivinicole uniquement sur l'arrachage, sur l'abandon du potentiel viticole sans aucune gestion de celui-ci, et en libéralisant les droits de plantation. Une Organisation Commune du Marché, c'est quelque chose qui doit encadrer les marchés. Ce qui nous est proposé aujourd'hui c'est une OCM tournée vers la disparition de notre viticulture française et européenne. Ce n'est pas acceptable. Il va donc falloir, et c'est ce que nous avons fait à Viniflor notamment lors de notre dernier conseil, relancer les groupes de travail pour dire à la Commissaire Européenne et surtout pour dire au prochain gouvernement et au prochain ministre qui aura à gérer l'OCM, ce que nous voulons. Il faut pour cela, au niveau de la production, que nous soyons prêts et unanimes. Nous avons

besoin d'unité au niveau de la filière viticole, pour contrecarrer les éléments mis sur la table par Mariann Fischer-Boel.

La JV : Quelle est la position de Viniflor sur l'arrachage tel qu'il est proposé dans la nouvelle OCM ?

JD : Nous souhaitons que ce ne soit pas uniquement la France qui contribue à l'arrachage définitif mais que chacun des États membres, en fonction de sa situation, puisse avoir des contingents d'arrachage, pour que la France ne soit pas le seul pays de l'Union Européenne à supprimer son potentiel de production. Mais nous avons surtout la volonté d'aller sur des alternatives à l'arrachage définitif et notamment vers

» Suite page 3

La Journée Vinicole : Pouvez-vous préciser les discussions qui ont eu lieu lors de ce Conseil d'Administration ?

Jérôme Despey : Tout d'abord j'ai commencé le Conseil d'Administration, par un retour sur la nomination de Georges Pierre Malpel en tant que nouveau directeur de Viniflor et salué l'action de Philippe de Guenin, puisque j'ai eu l'occasion au sein du Conseil spécialisé de constater son engagement à nos côtés dans l'intérêt de la filière viticole. Nous avons fait par la suite un point sur le cahier des charges de Vignobles de France, afin qu'il préserve à la fois la qualité, permette des contrôles a priori et a posteriori et qu'il soit une véritable démarche de partenariat avec le commerce. Ce cahier des charges a donc été écrit. Et puis, comme c'est le cas à chaque conseil, nous avons présenté une analyse de la situation du marché.

VDP d'Oc

Position du Président



Sur les questions d'arrachage et de distillation, Jacques Gravegeal, Président du Syndicat des Producteurs de Vins de Pays d'Oc précise que « la région Languedoc-Roussillon a déjà satisfait à hauteur de plus de 230 000 hectares un arrachage intempestif, qui a apporté une réponse sociale mais n'a pas apporté de réponses économiques ni rétablit un éventuel équilibre de la production mondiale et européenne ». Il est donc nécessaire d'appliquer « un arrachage temporaire collectif, bénéfique pour tous les bassins y compris le Languedoc-Roussillon mais qui, pour être plus efficace, doit être appliqué sur 7 ans et non 5 ». Par ailleurs, selon lui, les prestations viniques doivent être hors des débats de suppression. « Les prestations viniques ont pour avantage de sortir du marché les sous-produits de la viticulture, qui sans la distillation obligatoire seraient un peu plus essorés et se retrouveraient sur le marché avec des valeurs qualitatives négatives, et pourraient être soumis à une obligation de destruction ». Enfin, le président du Syndicat des Producteurs de Vins de Pays d'Oc estime nécessaire la « distillation exceptionnelle de régulation de marché pour les récoltes dont on ne pourrait pas trouver d'exutoire économique ».

Airaction
TRAITEMENTS AGRICOLES PAR HELICOPTERE
www.airaction.fr



- ✓ Spécialisé depuis 1987
- ✓ Soignez vos vignes en aérien

+33(0)4 67 59 58 91
Fax +33(0)4 67 59 59 20
airaction@wanadoo.fr

ÉCOLOGIQUE (PAS DE TASSEMENT DES SOLS, TRAITEMENT DE PRÉCISION, PAS DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT AU NIVEAU DES PLANTES)

OCM

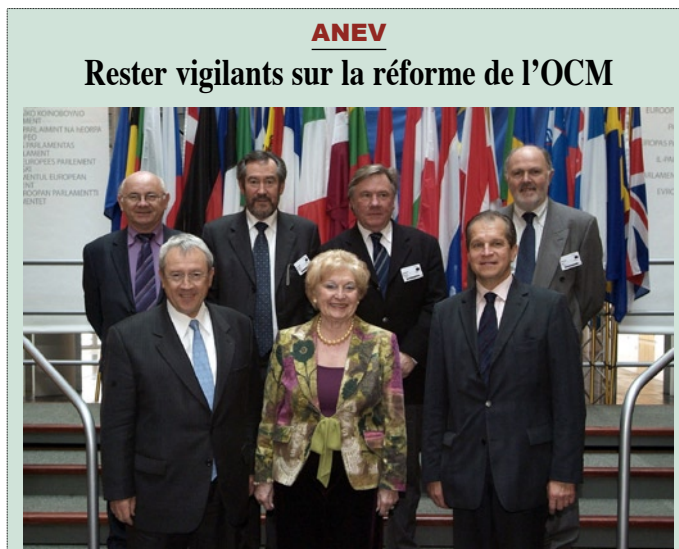
« Force et détermination pour le devenir de la viticulture »

» Suite de la page 2

l'arrachage temporaire. Il s'agit de stopper la production pendant des années à déterminer, donner une compensation aux viticulteurs et lorsque la situation va mieux, pouvoir redonner les droits de plantation et replanter pour être sur le marché mondial. Par contre il faudra aussi accompagner les producteurs qui veulent cesser le métier et pour cela l'arrachage et les prétraitements doivent impérativement être revalorisés, pour permettre à ceux qui veulent partir de le faire dignement. Enfin, il faut stopper la libéralisation des droits de plantation. Nous voulons garder un marché encadré de droit de plantation au sein de la Communauté Européenne. C'est un élément de protection de notre viticulture. Nous voulons également des mécanismes de gestion du marché, notamment pour se prémunir des crises.

La JV : *Quelles mesures préconisez-vous à ces fins ?*

JD : La distillation des prestations viniques et sous-produits de la vigne a un réel impact sur les qualités, il faut l'encourager. La distillation de crise doit par ailleurs être obligatoire par État membre lorsqu'il y a un problème de régulation des marchés, et accompagnée d'une gestion de crise qui doit être encadrée par l'OCM vitivinicole en lien avec les pouvoirs publics pour aider à passer les caps difficiles. Il faut également qu'on se batte sur la promotion. C'est le nerf de la guerre. Il faut qu'on soit compétitif sur les marchés pour promouvoir les produits. Il faut qu'on arrête de diaboliser notre métier, notre production et nos



Les élus du vin de l'ANEV avec Astrid Lulling

Le 14 mars dernier, une délégation de l'ANEV s'est rendue au Parlement européen à Strasbourg afin de faire part de la position des Elus de la Vigne sur la crise que traverse actuellement la viticulture française et sur la prochaine réforme de l'OCM Vin. Elle était composée de Philippe-Armand Martin, co-président, Michel Grégoire, vice-président, Serge Poignant, secrétaire général, Francis Fabre, trésorier, Max Feschet, maire de Bouchet, Emile Barthel, Maire de Scherwiller. Elle a ainsi rencontré Mariann Fischer-Boel, Commissaire européen à l'agriculture, Joseph Daul, ancien Président de la commission de l'agriculture et du développement rural et Astrid Lulling, Présidente de l'intergroupe viticulture. Face à Mme Fischer-Boel, rencontrée le matin, l'ANEV a fait part de plusieurs points litigieux concernant la réforme de l'OCM, en particulier sur l'opposition à un arrachage massif et la mobilisation d'une grande partie des moyens au profit de cette politique ; la nécessité de mettre en place une politique de reconquête des marchés ; l'importance du maintien d'un système d'encadrement et de régulation du marché des vins avec indication géographique ; l'amélioration de la compétitivité à travers une libéralisation importante du secteur des vins de table. L'ANEV préconise en effet un arrachage mesuré et temporaire, avec la possibilité de garder les droits de plantation sur plusieurs années pour voir ce qui se passe. De même, pour elle, il faut avoir la possibilité de planter pour les marchés dynamiques. La délégation est sortie de ce rendez-vous beaucoup plus confiante sur le virage amorcé dans cette réforme mais restera cependant vigilante tout le long des discussions.

vins. Pour cela la Commission Européenne doit nous aider par des actions de promotion incitatives, qui permettent de gagner des parts de marché.

La JV : *Quels sont les dossiers sur lesquels Viniflhor s'oppose particulièrement ?*

JD : Il y a tout le débat sur les pratiques œnologiques, d'enrichissement. Là, pour l'instant nous demandons un statu quo, même si les choses doivent évoluer entre les régions du Nord et du Sud et évoluer sur les moûts concentrés rectifiés endogènes. Et puis nous devons être particulièrement vigilants sur l'étiquetage, puisque l'Union Européenne autorise et a inscrit dans sa communication le fait de mettre le cépage et le millésime sur les Vins de Table. Pour nous cela va dénaturer tous les efforts qui ont été menés sur les indications géographiques protégées et les AOC. Et puis dernier élément, et cela nous y sommes fermement opposés, c'est le fait d'importer des moûts des pays tiers, pour les vinifier au sein de l'Union Européenne et donc de la France, et qu'ils prennent à la sortie la bannière de « Vins issus de France ou d'Europe ». Nous y sommes opposés et c'est une position que nous devons maintenir par rapport à l'évolution des règles au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce. Nous voulons prendre cela avec force et détermination pour le devenir de la viticulture de notre région, la viticulture française et européenne.

Propos recueillis par Céline Bourgeois

Vous souhaitez communiquer dans cette édition quotidienne, nationale, lue par plus de 15 000 acteurs de la filière vitivinicole ?

La Journée Vinicole, leader de la presse spécialisée depuis 1927, informe tous les jours : 8 000 vigneron, l'ensemble des caves coopératives, les organismes professionnels, les entreprises du secteur, les négociants et courtiers, cavistes, acheteurs en GD... Nous vous réservons des espaces de communication privilégiés, à des tarifs particulièrement incitatifs.

**Pour nous contacter : contact@journee-vinicole.com
Tél : 04 67 41 59 59 - Fax : 04 67 41 59 58**



légales, juridiques et officielles

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS.

0703609 Pour avis, le Notaire.

BATI BLEU

Société à responsabilité limitée
en liquidation, au capital de 7 622,45 €
Siège : 05, rue Bergerie de Caunelle
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER 434 288 916

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27/12/2006, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2006 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Kemal CENGIZ, gérant associé, demeurant 05, rue Bergerie de Caunelle, 34990 Juvignac, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autoriser à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 05, rue Bergerie de Caunelle, 34990 JUVIGNAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Montpellier en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

0703610 Pour avis, Le liquidateur.

Petites annonces

Vente de matériel

Vends matériel de cave

- pressoirs : • pneumatiques
- VASLIN pilotés par automate
- Continus
- Egrappoir, égouttoir, conquet
- Pompe à vendange/marc
- Entretien de matériel de cave.

Matériel révisé garanti - SAV - Pose automate basse pression.

DONAT SALLES André

34550 BESSAN

Tél : 04 67 77 43 89

www.donatsalles.com

La Journée Vinicole

Quotidien

Parc industriel Cresse-Saint-Martin

34660 Courmonsec

Tél. (33) (0)4 67 41 59 59

Fax (33) (0)4 67 41 59 58

Commission paritaire : 0707187409

Dir. de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Christophe Causse

Web : <http://www.journee-vinicole.com>

E-mail : contact@journee-vinicole.com

STV INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 €
140, rue Antoine Laurent JUSSIEU
34090 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER B 449 727 015

TRANSFERT DE SIÈGE CHANGEMENT DE GÉRANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 2007, les associés de la société ont :

- décidé de transférer le siège social de la société au 20, impasse Germain, 34090 MONTPELLIER,
- pris acte de la démission de fait de Monsieur Anh-Viet NGUYEN-DUY de ses fonctions de gérant,
- nommé Monsieur Thierry MOREAU, demeurant 3, rue d'Allut, 34170 Castelnaud-le-Lez, aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée, et ce à compter de ce jour.

Les articles 4 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,
La gérance.

0703606

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^e Gérard MERLE, Notaire associé à Saint-Gély-du-Fesc (Hérault), le 7 mars 2007, enre-

gistré à MONTPELLIER OUEST, le 14 mars 2007, Bordereau 2007/212, case 5, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes : *Description* :

Forme : Société Civile. *Dénomination sociale* : Société civile immobilière MAKY par abréviation SCI MAKY. *Siège social* : LE CRES (Hérault) Rés. Les Baléares, 8, rue Font de la Roque.

Objet : La société a pour objet : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. *Durée* : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) ans à compter de son immatriculation au RCS. *Capital social* : 800,00 Euros.

Gérance : • Monsieur Stéphane MALLIA demeurant à TEYRAN (Hérault), 18, route de Vendargues. • Mademoiselle Caroline KILETZKY demeurant à TEYRAN (Hérault), 18, route de Vendargues.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Pour avis et mention,
Le notaire.

0703607

SCI « BER CLO »
Capital de 228,67 €
8, rue Sauve, 31250 PALAVAS-LES-FLOTS
RCS MONTPELLIER n° 403 336 068

CORRECTIF

de l'annonce passée le 10/11/2006

Par suite d'une décision de l'associée unique, en date du 5 janvier 2007, le siège social est transféré à LA CROIX-SUR-GARTEMPE (87), lieu-dit Ambet.

0703608 Pour avis, La gérance.

Maître Jean-Jacques REYNES,
Notaire à MAZAMET (Tarn),
5 bd de Lattre de Tassigny

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par M^e Jean-Jacques REYNES, notaire à MAZAMET (Tarn), le 9 mars 2007, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LES OLIVIERS. Forme : société civile immobilière. Siège social : COURNIU (34220), Le Village, Avenue de l'Occitanie.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €) représentant uniquement des apports en numéraires entièrement libérés.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérance : Madame Monique Andrée Emilienne JACQUES, commerçante, épouse de Monsieur Claude SERRES, demeurant à FITILIEU (38490), 131, Route de Massié, est désignée en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

Parts sociales- clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoint d'eux, ascendants ou descendants desdits associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Parts sociales- clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoint d'eux, ascendants ou descendants desdits associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.